

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 8 septembre 2020 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Est également présente: Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absente: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2020-0147 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2020-0148 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 août 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

Matières nécessitant une consultation publique

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour répondre à la question reçue par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2020-0149 Remplacement de la période d'intervention des personnes intéressées dans une séance d'un conseil d'arrondissement par une consultation écrite aux fins de la continuité du traitement de demandes de dérogations mineures et d'autorisations d'usages conditionnels dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-363

Afin de mettre en oeuvre les mesures raisonnables pouvant contribuer à contrer la pandémie de la COVID-19, notamment en évitant, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le déplacement ou le rassemblement de citoyens,

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser, pour le traitement de toute demande de dérogation mineure ou d'autorisation d'un usage conditionnel, le remplacement de la procédure habituelle d'intervention des personnes intéressées dans une séance d'un conseil d'arrondissement, par une consultation écrite tenue conformément aux exigences de l'Arrêté numéro 2020-049 ou de tout autre arrêté ou décret s'appliquant à une telle consultation écrite et ce, pour une période indéterminée.

Cette autorisation cesse d'avoir effet, si elle n'a pas été révoquée auparavant, le jour où cesse d'avoir effet l'Arrêté numéro 2020-049 ou tout arrêté ou décret remplaçant ledit arrêté en ce qui a trait à la possibilité de remplacer une telle procédure par une consultation écrite.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2020-0150 Ordonnances numéros O-207 et O-211 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement au boulevard des Chutes, district électoral de La Chute-Montmorency-Seigneuriale - [TM2020-215](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-207 et O-211 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement et la circulation sur le boulevard des Chutes relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2020-0151 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - [GT2020-279](#)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0152 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-279**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'approuver, sous réserve du respect de certaines conditions, la demande d'occupation d'un bâtiment sis au 3465, chemin Royal, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 071 832 du cadastre du Québec, par un usage du groupe C10 établissement d'hébergement touristique général. Ce lot est situé dans la zone 55124Hb, localisée de part et d'autre du chemin Royal, au nord-est de l'avenue Robert-Giffard et au sud-ouest de l'avenue de Lisieux.

Adoption des règlements

CA5-2020-0153 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 250 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-279**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permisision d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 250 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0154 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-169**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier, car il possède une propriété touchée par le projet de règlement. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

CA5-2020-0155 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance d'un permis de construction pour l'agrandissement d'un Centre de la petite enfance sur le lot numéro 3 699 631 du cadastre de Québec, R.C.A.5V.Q. 275 (Quartier des Chutes-Montmorency, district de La Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2020-331*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance d'un permis de construction pour l'agrandissement d'un Centre de la petite enfance sur le lot numéro 3 699 631 du cadastre de Québec, R.C.A.5V.Q. 275 (Quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de La Chute-Montmorency-Seigneurial).*

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 58 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement